

S
A
I
N
T
J
E
G
E
R
S
U
R
D
H
E
U
N
E

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L



2010



LE MOT DU MAIRE



Dans quelques jours nous entrerons ensemble dans la 2^{ème} décennie de ce 21^{ème} siècle.

Décennie charnière pour notre commune car elle aura l'opportunité de retrouver sa population perdue depuis plus d'un siècle. 1800 habitants en 2020, c'est l'engagement de vos élus inscrit au nouveau plan local d'urbanisme. Cette population est une position d'équilibre par rapport à nos infrastructures actuelles et à venir.

Si aujourd'hui des travaux d'investissement, de rénovation, d'amélioration sont en cours de réalisation, nous avons engagé aussi, durant les deux dernières années des réflexions, des études visant les services à la personne, des actions vers les plus et les moins jeunes, les économies d'énergie.

Nous avons choisi les orientations et pris les décisions appropriées pour progresser dans l'intérêt

et le bien-être de tous. Six mois seront encore nécessaires pour peaufiner nos projets avant de vous les présenter officiellement.

Mon « ressenti » et mon objectif d'aujourd'hui pourraient se résumer par une citation d'Albert Camus : « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Je vous souhaite une très bonne année 2011 et je vous invite à nous retrouver le samedi 8 janvier, 19 heures, salle Pierre Chamagne où le conseil municipal vous présentera ses vœux.

Le Maire,
Daniel Leriche



ACTIVITÉ COMMUNALE 2010

En plus de son fonctionnement normal, la commune doit conduire à leur terme les travaux programmés tout en préparant l'avenir par l'étude de nouveaux projets et, en même temps, faire la part de l'imprévu.

Travaux réalisés

Entretien du patrimoine

Mairie : le hall d'entrée, lieu d'accueil du public, a nécessité la réfection des peintures et le remplacement des portes des placards de rangement notoirement vétustes. Coût : 3.633 €.

Eglise : l'un des moteurs électriques actionnant le mécanisme des cloches ayant « grillé », un moteur neuf a été installé dans le clocher. Coût : 383 €.

Acquisition de matériel

Remplacement de l'autolaveuse de la salle polyvalente (3.322 €) et d'une partie des extincteurs en service (1.242 €).

Achat d'outillage : une débroussailleuse, une perceuse et un taille-haie (1.855 €).

Renouvellement des 3 postes informatiques du secrétariat de la mairie et fourniture d'un logiciel d'état-civil, formation à l'appui (5.695 €).

Effort dans le milieu scolaire

La nouvelle classe élémentaire, ouverte en 2009 étant à l'étroit dans la salle informatique, la commune a décidé de l'installer dans un élément modulaire juxtaposé à l'école primaire. Cette opération permet de disposer à nouveau d'un local « informatique » accessible à toutes les classes et accessoirement utilisé en salle de réunion par les enseignants. Location avec option d'achat, coût mensuel : 1.137 €.





Préservation de l'environnement

L'Office National des Forêts a réalisé en 2009 l'inventaire des arbres de la commune. M. Eric Manotte, expert arbres conseil à l'ONF, en a présenté la synthèse : 522 arbres sont plantés dans les rues, les places et les parcs ; ils sont répartis en 44 essences. Les plus nombreux sont les érables, les tilleuls, les platanes, les poiriers. Viennent ensuite les ormes, les frênes, les marronniers. Certains arbres sont uniques et plus exotiques comme l'ailante près du pont du canal, le tulipier de Virginie à l'école maternelle, le cyprès chauve du parc près de la place du Marché. Le diagnostic a montré la nécessité d'abattre 12 arbres en mauvais état qui présentaient un risque de chute. La plantation de nouveaux arbres est à envisager afin de maintenir le patrimoine arboré de la commune.

L'agent de l'ONF a remis un guide de gestion des arbres de la commune et a formé les employés municipaux à la taille de mise en forme des arbres suivant leur emplacement et leur « fonction » : ombrage, alignement le long des voies, parc...

La prochaine étape consistera en l'aménagement du petit bois communal de la Gatosse et au choix des nouveaux arbres.



Travaux engagés

Lotissement des Joncs Salés 2

La viabilisation du lotissement est terminée et la procédure de mise en vente des 10 lots disponibles est désormais effective. Neuf offres d'acquisition sont déjà parvenues en mairie.

Les travaux de viabilisation (voie et réseaux) d'un montant de 180 795 € TTC ont été confiés à l'entreprise Guinot.

Rappelons que le prix de vente des terrains est fixé à 39,10 € TVA incluse le m².



Voirie

La commune a réalisé sur fonds propres la remise en état de la chaussée du hameau de la Troche. Coût : 38 920 €.

Par suite du transfert partiel de la voirie communale à la Communauté de Communes Entre Monts et Dheune, celle-ci a procédé à la réfection des rues des Moineaux, de Prébey, du Tronchat. La partie de la rue des Joncs Salés aboutissant à l'avenue de Lustin est en cours de réalisation. Coût : 221 978 € TTC.



Assainissement des quartiers du Reulet et de la Savoye

Dans le dernier bulletin de décembre 2009, vous avez été informés de la décision du conseil municipal de raccorder le quartier de la Savoye au réseau séparatif des eaux usées.

Depuis les choses ont bien progressé. En effet, après la réalisation de l'étude du projet, un appel d'offres de marché public a été lancé le 9 avril 2010. Il a été attribué à la SARL Tinant pour un montant de 258 125 € TTC.

Après information de tous les riverains concernés par ce nouveau réseau, le premier coup de pelle a été donné le 28 juin dernier. Depuis, les travaux n'ont pas cessé.

A ce jour, le poste de relevage, le collecteur principal, la conduite de refoulement et les regards de branchement sont en place. Les travaux se poursuivent notamment par la reprise du réseau existant rue du Reulet qui date de 1978.

Parallèlement à ces travaux, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Dheune, renouvelle la conduite d'eau potable et la plupart des compteurs seront changés. Date prévue d'achèvement du chantier : 1er trimestre 2011. Coût : 355 732 € TTC.





Salle polyvalente

Il convient de rappeler que la commune avait engagé deux études portant sur l'état général du bâtiment. L'une visait son système de chauffage et l'autre sa restauration, la concrétisation des travaux à envisager devant se faire par étapes.

La soudaine défaillance du chauffage au fuel en mars 2010 a nécessité son remplacement par l'installation d'une nouvelle chaudière à condensation fonctionnant au gaz. Coût de l'opération : 46 959 €.

A noter que par suite des conditions défavorables actuellement en vigueur en matière de subventions, il a été décidé de sursoir à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture. En définitive, les travaux consisteront au remplacement de la couverture en « shingle » par des bacs acier avec isolation thermique et phonique. L'intervention est programmée du 22 février au 30 avril 2011. Estimation des travaux : 249 010 €.

PLU

La commune est dotée d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) valant PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé en 2001, qui a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification validées en 2005 pour répondre rapidement à une demande d'urbanisation (lotissement...).

Ces procédures successives ont permis l'accueil de nouveaux habitants dans des constructions neuves ou dans des logements réhabilités.

Pour donner à la commune les moyens de poursuivre sa revitalisation, il convenait de prendre en compte cette urbanisation récente, de créer de nouvelles zones à urbaniser, de développer la zone d'activités en respectant les prescriptions réglementaires (limiter l'étalement urbain, favoriser le renouvellement des espaces urbanisés, préserver les terres agricoles...).

Le conseil municipal a donc lancé une révision générale du PLU afin de projeter à échéance de 10 à 15 ans les perspectives d'évolution et d'aménagement de la commune (espaces bâtis, équipements publics, environnement et paysage). L'objectif est de passer de 1500 habitants actuellement à 1800 habitants en 2020.

Cette volonté est exprimée dans le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), pièce maîtresse du PLU. Ce document, simple et court, identifie les grands enjeux sur le territoire communal :

- maîtriser le développement urbain et valoriser la qualité du bâti
- sécuriser l'ensemble des déplacements à l'intérieur du bourg
- développer l'offre d'équipements
- maintenir les activités économiques
- mettre en valeur et préserver le milieu naturel

Des panneaux de présentation du PADD sont consultables dans le hall de la mairie, aux jours et heures d'ouverture..

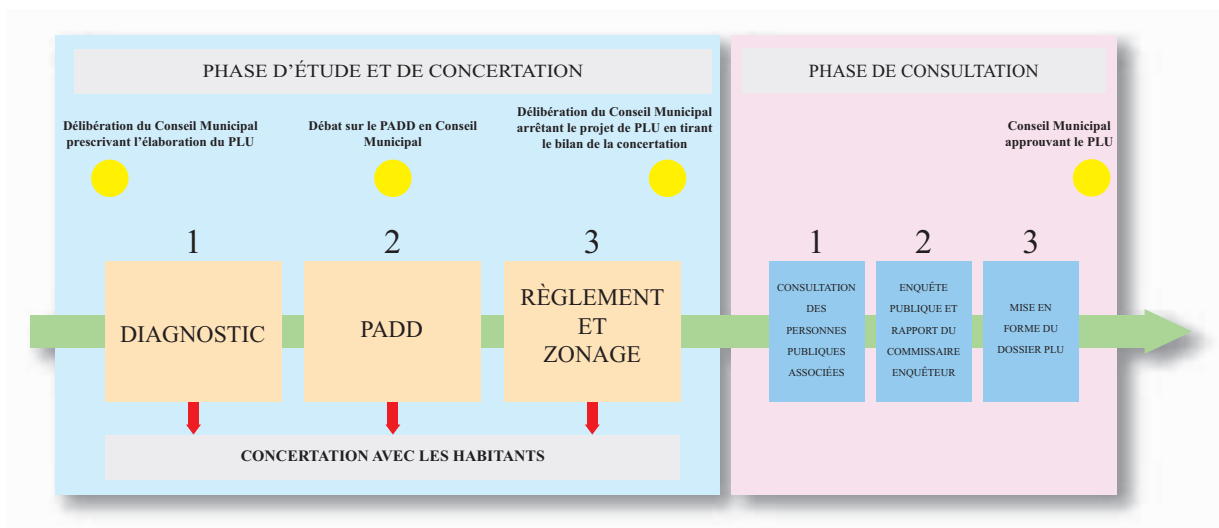


La traduction réglementaire du PADD est exprimée dans :

- **le plan de zonage** qui délimite sur l'ensemble de la commune les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles... Les espaces d'extension seront localisés en bordure de l'urbanisation actuelle.

- **le règlement** qui fixe les modalités de construction applicable aux différentes zones.

La phase d'étude est terminée, la phase administrative va débuter. Ce dossier sera soumis à enquête publique au printemps 2011.



Accessibilité (loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »)

Voirie : un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé. Sa synthèse permettra d'élaborer un plan d'accessibilité fixant les dispositions destinées à faciliter la circulation piétonne des personnes à mobilité réduite. Sa rédaction est en cours.

Bâtiments : parallèlement, la loi oblige les maires à procéder à un diagnostic de l'accessibilité aux bâtiments recevant du public. Le rapport de cette étude a été rendu le 3 septembre 2010. Il servira de tableau de bord pour les investissements futurs.

Projets

Réseau de chaleur

Compte tenu de la réalisation d'un bilan énergétique, une réflexion a été engagée sur les différents modes de chauffage et de production d'eau chaude des locaux communaux.

Aujourd'hui, chaque bâtiment (école primaire, centre de loisirs, logements, mairie, cure) possède sa propre installation fonctionnant au fuel, au gaz ou à l'électricité. C'est ainsi que onze chaudières sont utilisées. Il s'ensuit un coût d'entretien important du fait, notamment, des nombreuses interventions de dépannage (réglages, remises en marche) et des nettoyages réglementaires.

Une analyse d'opportunité a donc été demandée aux services techniques du Conseil Général pour la création d'une chaufferie au bois déchiqueté autonome alimentant un réseau de chaleur pouvant desservir l'ensemble des bâtiments concernés (étude gratuite).

Cette approche présentant des aspects favorables a été suivie d'une étude de faisabilité plus précise qui comporte entre autres des atouts sociaux et environnementaux. Un maître d'œuvre a été désigné en vue de réaliser l'ébauche technique du projet, l'étude financière et aussi de déterminer l'évolution des économies potentiellement dégagées.

Au vu de ces résultats, le conseil municipal se prononcera au cours du 1^{er} trimestre 2011.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE MONTS ET DHEUNE



Dès 2006, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité rendre accessible à l'ensemble de la population intercommunale une partie des services de l'état par la construction d'un Relais de Services Publics (RSP), puis dans le cadre d'un projet de développement de services à la petite enfance par la réhabilitation d'un bâtiment en Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et micro crèche.

Ces deux projets verront le jour au cours des années 2011/2012 sur la commune centre du territoire inter-communal (Saint Léger sur Dheune).

Le RSP est un lieu d'accueil destiné à mettre en relation les personnes avec un certain nombre de services de l'Etat ou privés comme par exemple, Pôle Emploi, la CAF, la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Mutualité Sociale Agricole, la Mutualité Française, la SNCF, le centre médico social, etc...

Un projet de construction d'une maison médicale pouvant accueillir deux cabinets sera adjoint au projet.

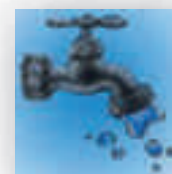
Les bâtiments accueilleront également le siège de la Communauté de Communes et le siège du Syndicat des Eaux de la vallée de la Dheune.

Le RAM, animé par des professionnels de la Petite Enfance, est un lieu d'accueil, de formation et d'information pour toutes les assistantes maternelles qui le souhaitent ainsi qu'un lieu de renseignements pour les parents. Cette organisation est mise en place avec la collaboration de la CAF et des services de la PMI du Conseil Général (Protection Maternelle Infantile).

La micro crèche est une structure d'accueil collective de 10 places maximum adaptée aux besoins des jeunes enfants (dès l'âge de 2,5 mois) pouvant fonctionner en 1/2 journée ou en journée complète de façon régulière. Cette structure est mise en place avec l'aide de la CAF et reçoit un agrément des pouvoirs publics sous contrôle de la PMI du Conseil Général.



LE SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA DHEUNE



L'eau du robinet que vous buvez. Le saviez-vous ?

Dans un article précédent, nous avons évoqué le captage de l'eau, la capacité de production, le SIE (Syndicat des Eaux de la Vallée de la Dheune), le délégataire dit fermier, Véolia-Eau.

Aujourd'hui nous allons élucider le mystère suivant : comment l'eau, captée à une trentaine de mètres sous terre à Remigny, jaillit lorsque nous ouvrons un robinet, et ceci, tout au long de la vallée de la Dheune ?

Le réseau – quelques chiffres

Les canalisations

Dans notre syndicat, le réseau totalise plus de 109 km de conduites d'eau potable.

Le PVC représente plus de 40 % du réseau, le fibrociment 25 %, la fonte acier et autre 35 %.

Il convient de noter que le diamètre de la majorité des conduites (62 %) est au moins égale à 100 mm. Le diamètre maximum de quelques conduites est de 250 mm (fonte).

Le nombre d'abonnés desservis dépasse 2600 dans l'ensemble des communes.

Le réseau - comment ça marche ?

Les réservoirs

Le réservoir de Corchanu, c'est le patron, appelé réservoir de tête. En réalité, ils sont jumeaux sur le site. Ce sont ces réservoirs qui gèrent en priorité toute l'eau potable produite par la station de pompage. Ensuite, le « réservoir de tête » alimente plusieurs autres réservoirs (St Gilles, St Léger-sur-Dheune, St Bérain-sur-Dheune, Mercey, Chamilly, Charrecey) qui communiquent entre eux. Entre outre, des stations de pompage (Remigny, Mercey, St Gilles et Charrecey) permettent à l'eau potable de rejoindre un réservoir perché plus haut, le surpresseur.

Une deuxième information : les réservoirs sont « intelligents ». En effet, ils peuvent tous « discuter » entre eux et à tout moment, alimenter ou, au contraire, ponctionner un autre congénère. Bien évidemment, c'est notre « fermier » Véolia-Eau qui gère ces « conversations », grâce à l'informatique embarquée dans chaque réservoir.

Voici résumé le réseau : station de captage souterrain et traitement à Remigny → réservoir de Corchanu → réservoirs secondaires → conduites principales → abonnés.

Dans une prochaine édition, nous aborderons la qualité de l'eau et son prix.

A bientôt.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA DHEUNE

Lors de sa réunion du 5 novembre, le Syndicat a confirmé sa prise en charge des travaux de nettoyage des berges de la Dheune entre Perreuil et Dennevry. Ces travaux seront exécutés en 2011.

Le curage du lit de la rivière en amont du pont de la gare à St Léger se fera concomitamment.

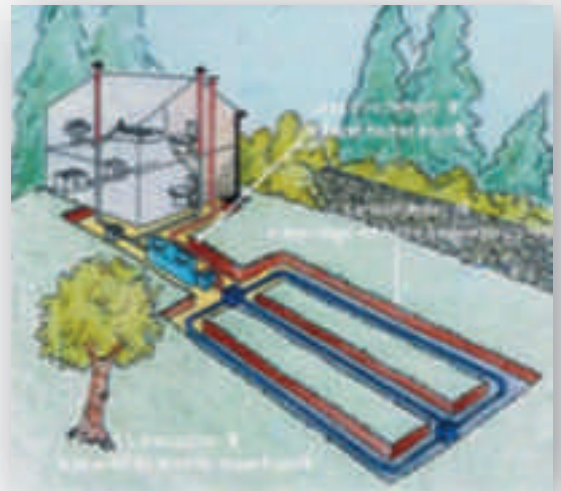


SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif (appelé aussi assainissement individuel ou autonome) désigne tout dispositif individuel de traitement (collecte, épuration, infiltration...) des eaux usées domestiques. Les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent traiter sur place leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Eaux usées domestiques : eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations sanitaires.

Les systèmes d'assainissement non collectifs sont toujours constitués de plusieurs parties : le pré-traitement, le traitement, l'exutoire.



La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié de nouvelles compétences aux communes dans le domaine de l'assainissement non collectif : réalisation d'un zonage d'assainissement (étude exécutée sur la commune en 2001) et la mise en place d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Par délibération du 10 avril 2008, le conseil municipal a créé ce service chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif (contrôle de conception et de réalisation des nouvelles installations ; diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes). La commune n'ayant pas de personnel compétent en a confié l'exécution à VEOLIA EAU.

Par ailleurs et conformément à la législation en vigueur, elle a défini :

- un règlement de service fixant les droits et les obligations de la commune, de l'administré et du prestataire de service (VEOLIA EAU)
- le montant des différents contrôles (diagnostic initial : 63.86 € par installation ; contrôle de bon fonctionnement ou redevance d'assainissement non collectif : 13.47 € par an). Ces différentes recettes sont destinées à couvrir les frais de fonctionnement du SPANC. Cette redevance figurera sur la facture d'eau potable.

Sur 800 foyers léodégariens, 70 à 80 situés dans les hameaux ou en retrait du bourg, seront concernés par ce nouveau dispositif. Une réunion sera organisée en début d'année 2011 pour les informer du déroulement des contrôles et de l'interprétation des résultats.

La création du SPANC est dans l'intérêt de tous. Ses missions représentent un enjeu important pour la préservation de l'environnement et de la salubrité publique (réduction des pollutions...).



LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES ET DES TROTTOIRS



Dès l'arrivée de la neige, le service technique de la commune déneige, sale les voies publiques, en priorité les rues les plus fréquentées et les plus pentues, la zone artisanale, les abords des écoles et du centre de loisirs – les principaux axes routiers (RD 974 et RD 978 : rue du 8 mai, de la Gare, du Lieutenant Chauveau) étant déneigés par les services du Conseil Général.

En ce qui concerne les trottoirs, c'est bien aux riverains (propriétaires ou locataires) et aux commerçants qu'il incombe de déblayer la neige et de traiter la glace devant leurs entrées. En règle générale, ils doivent racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété, jeter du sable ou du sel (sel déconseillé sur les trottoirs en béton désactivé) afin d'éviter la formation de verglas (un arrêté municipal en fixe les modalités).

Pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs.



QUELLES DÉMARCHES DOIS-JE EFFECTUER SI... ?



J'occupe le domaine public communal : demande d'autorisation déposée à la mairie. Elle peut être formulée par un entrepreneur, un déménageur, un propriétaire ou locataire d'une habitation.

« Le domaine public routier est l'ensemble des biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées ». Cette définition englobe les routes et leurs dépendances (panneaux de signalisation, accotement, trottoirs..).

Principaux évènements nécessitant une demande : le stationnement d'un ou plusieurs véhicules lors d'un déménagement et / ou emménagement ; le stationnement d'une benne à gravats ; le positionnement d'un échafaudage lors de travaux (toiture, ravalement de façade, changement de menuiseries...) ; le dépôt de matériaux de construction ; la pose d'une enseigne ou devanture commerciale ; installation d'une terrasse ...

Cette demande ne vous dispense pas d'obtenir si nécessaire les autres autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire, ...). Vous êtes responsable de la signalisation réglementaire à mettre en œuvre.



Je construis ou j'aménage mon immeuble, ma clôture....

D'une part, je consulte le Plan Local d'Urbanisme en mairie afin de vérifier que mon projet est compatible avec la réglementation en vigueur sur la commune.

D'autre part :

Je fais une nouvelle construction (maison, garage, abri de jardin...)

Plus de 20 m² : dépôt d'un permis de construire

De 2 à 20 m² : dépôt d'une déclaration préalable

Moins de 2 m² : pas de formalité

Je ne suis pas obligé de recourir à un architecte si je construis pour moi-même une maison de moins de 170 m² (surface hors œuvre nette prise en compte) ou si la surface totale de ma maison après extension est inférieure à 170 m².

J'installe une véranda :

Plus de 20 m² : dépôt d'un permis de construire

Moins de 20 m² : dépôt d'une déclaration préalable

Je ravales ma façade, je refais ma toiture : dépôt d'une déclaration préalable

Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades (par exemple, je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination*) : pas de formalité

*(exemple de changement de destination : commerce en habitation, grange en habitation)

Je fais des travaux sur une construction existante en modifiant son volume et en modifiant son aspect extérieur (perçement ou agrandissement d'une ouverture) : dépôt d'un permis de construire

J'installe une piscine gonflable de moins de 10 m² : pas de formalité

J'installe une piscine gonflable de plus de 10 m² pour moins de 3 mois : pas de formalité ; pour plus de 3 mois : dépôt d'une déclaration préalable

Je construis une piscine non couverte ou couverte dont la hauteur est inférieure à 1.80 m :

Bassin inférieur à 10 m² : pas de formalité

Bassin supérieur à 10 m² et inférieur à 100 m² : dépôt d'une déclaration préalable

Bassin supérieur à 100 m² : dépôt d'un permis de construire

Je construis un mur de soutènement : pas de formalité

Je construis un mur de clôture, une clôture (hors clôture agricole) : dépôt d'une déclaration préalable.

Je construis un autre mur (mur isolé) : si moins de 2m de haut, pas de formalité ; si hauteur supérieure à 2 m, dépôt d'une déclaration préalable.

etc.....

Les imprimés sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la Direction Départementale du Territoire (www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr)
Les demandes complétées seront déposées au secrétariat de la mairie.



DU NOUVEAU A SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE

PHARMACIE DE LA VOIE VERTE

12 rue du Lieutenant Chauveau

☎ 03.85.45.34.16

Pas de photo, réglementation oblige mais nous avons tous déjà eu l'occasion de rencontrer Sophie Bohl qui succède à Jacqueline Lévi-Chebat partie en retraite.

Sophie Bohl, maman d'un petit garçon de 7 ans est originaire du Nord et réside à Mazenay. Après un détour par l'Ardèche, elle a choisi Saint Léger pour s'installer. Sa première préoccupation a été de relooker avec réussite la pharmacie et d'aménager un accès handicapé.

Mme Bohl dit se sentir bien dans notre commune et en apprécier l'ambiance chaleureuse.

BOULANGERIE CŒUR DE PAIN

Carine et Nicolas July

14 rue lieutenant Chauveau

☎ 03.85.45.38.72

Ces jeunes et sympathiques artisans boulangers ont succédé le 7 mai dernier à David et Angélique Royer. Ils arrivent de la région lyonnaise, à la recherche d'un rapprochement familial et ...d'un petit coin de campagne. Ils sont les heureux parents de Lou Meryl scolarisée en petite section de maternelle et déjà très présente dans la boulangerie. Ils souhaitent leur première installation à leur image « chaleureuse et pleine de vie ».



La Coiffure

Corinne Lavoisier

15 rue de la Gare

☎ 03 85 45 31 07

Si le salon de coiffure a changé d'enseigne, il n'en a pas pour autant changé de nom. Annie Lavoisier souhaitant se consacrer à d'autres occupations, c'est sa belle-fille Corinne qui a pris sa succession. Spécialiste des mèches et balayages, elle coiffe au salon ou à domicile, avec ou sans rendez-vous la clientèle aussi bien féminine que masculine.

Corinne et Eric Lavoisier résident à St Léger et leurs enfants, Maya et Esteban y sont scolarisés.

Service en + Depuis le 8 octobre et un vendredi sur 2, sur rendez-vous, le salon accueille Marie Anell, sophrologue, pour des séances individuelles de « pause détente ».

☎ 09 72 91 90 56 ou 06 31 68 06 99



Votre épicier le Petit CASINO

rue du Lieutenant Chauveau

☎ 03 85 45 32 98

Gisèle Perrin, venue de Douchy dans le département du Loiret, a repris la gestion du Petit Casino depuis le 21 décembre 2009. Avec une large amplitude de ses horaires d'ouverture, la possibilité de livraisons à domicile et l'approvisionnement chaque mercredi soir vers 17 heures 30 de poisson frais, ce commerce de proximité offre un service complémentaire à la prestation du supermarché local.

Ouvert : tous les jours de 7 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 19 h 30 sauf le jeudi et le dimanche.



Cycles & Scoots et Motoculture

8 rue du 8 mai 1945

☎ 03 85 46 73 50 ou 06 13 20 16 57

Choix judicieux de l'emplacement de ce magasin, ouvert le 27 mars 2010 - juste en face du parc de stationnement de la Voie verte - où Thierry Boulard vend, répare et entretient cycles, scooters et matériel de motoculture. Il propose également des vélos et des quads à la location.

Thierry Boulard et sa famille résident à St Sernin du Plain.

Ouvert tous les jours sauf le dimanche après-midi.

Garage Perret AD Expert

ZA le Colombier

☎ 03 85 98 09 21

Le garage Perret a changé d'enseigne : il a rejoint le réseau AD Expert en début d'année. Plus de 30 marques de véhicules, neufs ou d'occasion, sont proposées à l'achat. Entretien, réparation, mécanique et électronique sont assurés par l'équipe de Didier Perret du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin.



Le St Léger Restaurant Pizzeria

8 place du Capitaine Giraud

☎ 03 85 41 06 11

Successivement épicerie, chapellerie, magasin de cycles et poste à essence, artisanat d'art et cadeaux et même pour quelques mois dépôt de presse, cet emplacement abrite maintenant une pizzeria tenue par Olivier Gomes depuis janvier 2010. Originaire de la région d'Époisses, ce nouveau Léodégarien réside avec son épouse et ses enfants, Romain et Célia, au Clos des Joncs Salés.

Consommées sur place ou emportées, ses pizzas sont disponibles sur commande tous les jours sauf le jeudi.



LES MARCHÉS NOCTURNES DES 9 JUILLET ET 13 AOÛT

Affluence cette année encore dans le cadre séduisant du port de plaisance pour les marchés nocturnes. Pour cause, la diversité des produits proposés et leur qualité. Et le beau temps ...

La palette de marchandises s'était élargie : aux côtés des vins, bières, jus de fruits, confitures, miel, pain biologique, fromages, charcuterie et escargots, les chalandiers pouvaient découvrir bijoux, porcelaine, verrerie gravée, céramique raku, artisanats burkinabé et marocain. Les exposants ont vendu jusque tard dans la nuit.

Les Léo-dégariens et les touristes ont apprécié les tables mises à disposition sous les marronniers et les catalpas, la proximité du canal apportant une fraîcheur bienvenue, surtout pour la soirée de juillet.



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Même si les intempéries n'engagent pas à flâner, les commerçants habitués du marché léodégarien - maraîchère, fromagères, boucher chevalin, charcutier, primeur - « déballent » chaque mardi matin. Ponctuellement, ils sont rejoints par un vendeur de salaisons, un marchand de vêtements et un marchand de chaussures qui grossissent leurs rangs.

Alors, n'hésitons pas à nous arrêter quelques minutes sur la place du Marché afin de découvrir leurs produits.





BANQUET DES ANCIENS

Cette année encore, nos seniors se sont retrouvés pour une journée pleine de rire et de chaleur le 17 octobre.

Quelques 141 personnes se sont régalingées les papilles d'un succulent repas concocté par le traiteur Bugaud. L'apéritif était offert par le Comité des Fêtes.

L'année précédente le repas avait vu l'arrivée surprise de Miss BOURGOGNE, ce dimanche Monsieur le Maire présentait le nouveau curé de notre paroisse, l'Abbé N'GHUMA.

La centenaire, Yvonne PONSOT, est venue rejoindre les convives pour le dessert sous une nuée d'applaudissements. Monsieur le Maire, par une remise de présents, félicita ensuite les 3 doyens : Mmes Ponsot et Bouquet, M. Tournay.

La journée se termina sur de multiples pas de danses de nos seniors.



Les 100 ans de Mme Ponsot



*"Ne cueillez jamais les roses
Car dans le secret des roses
Une âme de femme est enclose
Et c'est elle qui souffre
Quand on fait mal aux roses"*



C'est ce refrain, souvenir de jeunesse, qu'a fredonné Yvonne Ponsot après avoir soufflé les bougies de son anniversaire. Le Club Notre Temps l'avait invitée le mardi 5 octobre à sa réunion mensuelle à la mairie pour partager le gâteau de son centenaire.

Le Maire et Jacqueline Tombeur, adjointe, lui ont rendu visite le jour de son anniversaire afin de lui présenter les félicitations de la commune et lui remettre un bouquet de fleurs.



DISTINCTIONS

Deux employés municipaux ont été mis à l'honneur le mardi 5 janvier à l'occasion des vœux au personnel communal :

Mme Jacqueline Just a été engagée comme cuisinière au centre de loisirs communal lors de l'ouverture de la structure en janvier 2000. Elle a décidé de prendre sa retraite fin décembre 2009 après avoir concocté entre 66 000 et 70 000 repas. Elle peut maintenant découper, dresser, apprêter non plus des petits plats pour les enfants mais des tableaux miniatures, des cadres et autres créations artistiques, ses passe-temps favoris. Mme Annie Rault qui la secondait depuis plusieurs mois, l'a remplacée.

Daniel Labaune, garde champêtre au service de la commune depuis 1980, a quant à lui reçu la médaille communale d'argent.



DIPLÔME D'HONNEUR AUX ANCIENS COMBATTANTS 1939-1945



Le 18 juin, à l'occasion de la commémoration du 70^{ème} anniversaire de l'Appel à la résistance du Général de Gaulle, Roger Pacorel, représentant le maire absent, a remis à Jean-Angel Laudat, Joseph Mettaud et Epiphane Becker le Diplôme d'Honneur aux Anciens Combattants de 1939-1945. Adrien Vernaud avait reçu cette



distinction quelques jours plus tôt à la Maison de Retraite de Couches où il réside, en présence de M. Albert Bondoux, maire de Couches.

Extrait de la lettre du Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, M. Falco :

« En leur remettant un diplôme d'honneur, nous accomplissons un geste symbolique. Nous rendons hommage aux Anciens Combattants et nous leur disons notre admiration et notre gratitude. Nous savons une chose : c'est grâce à leur engagement et à leur sacrifice que nous jouissons aujourd'hui de notre liberté ».



ETAT CIVIL 2010

(selon actes reçus en mairie au 25 Novembre 2010)



NAISSANCES

ALEXANDRE Tom	7 septembre 2010
AUGUSTE Camille	15 janvier 2010
BAILLY Célestin Siméon	8 septembre 2010
BOURILLOT Shannon Irène Patricia	18 octobre 2010
BRISSET Maé	23 mars 2010
CASTAINGS-LAHAILLE Juliette	28 octobre 2010
CATANZARO Mathis	15 août 2010
CHAPELLE Lilou	7 octobre 2010
ECHALIER Lorane	2 mars 2010
GAMBET Louison Charlotte	3 août 2010
GAUVAIN Timéo	7 février 2010
GUILLEMENEY Rose Pauline Joséphine	18 avril 2010
HILDEMBRAND Melvin	14 juillet 2010
LAGRANGE Louis François Daniel	1 ^{er} mars 2010
MARCHAL Paul Roger Pierre	2 juillet 2010
MILLOT Emy	7 novembre 2010
NOËL Justine Isabelle Valérie	25 novembre 2010
NOËL Estelle Florence Nathalie	25 novembre 2010
PETITJEAN HERMI Ilyès	23 octobre 2010
RENAUD Célyan	22 août 2010
REY Gabriel	29 septembre 2010
SALINGUE Paul	21 août 2010



MARIAGES

FICHET Patrice et POIZEAU Monique	7 août 2010
GUICHON Michel et FERNANDES Carine	10 juillet 2010
REBOURGEON David et DUBOIS Chloé	31 juillet 2010



DÉCÈS

BAUDRON Louis	18 avril 2010, 85 ans
MULTARI Palma	22 mai 2010, 76 ans
TREUVEY Jean Marie André	15 mai 2010, 90 ans
HEITZMANN Henri	2 juin 2010, 65 ans
VALLET épouse BÉZÉ Huguette Eveline	4 septembre 2010, 67 ans
BIGAUT Michel Victor	26 septembre 2010, 89 ans
ANDRÉ, veuve BOSSU Yvonne Denise	12 octobre 2010, 75 ans
BRETON Charles	31 octobre 2010, 79 ans
GIROUX, épouse MAZOYER Denise Françoise Jeanne	31 octobre 2010, 81 ans
DRUOT Pierre-Jean	7 novembre 2010, 76 ans



LE CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL

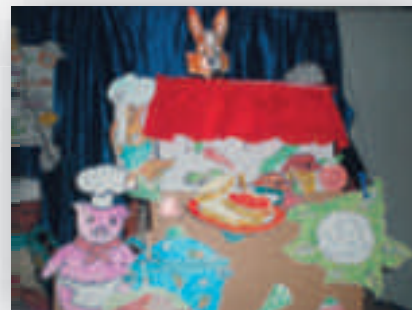
Les activités 2010 en images



Les canoniers du château de la Verrerie



La préparation du grand jeu



Atelier Croqu'livres



Atelier Croqu'livres



2 riders professionnels



Atelier Croqu'livres



Les moulins à vent



La fabrication des moulins à vent



Le camp des garçons



Pause nature



Préparation de la Fête des Mères



Préparation de la Fête des Pères



Prêts à embarquer



Séjour ski à Abondance



Séjour ski à Abondance



Séjour ski à Abondance



Une étoile d'enfants



Une sortie au cirque



Une troupe de comédiens au Petit Théâtre de la Verrerie



Une partie de l'équipe

Centre de Loisirs - 21 rue du 8 mai 1945

téléphone : 03 85 45 39 91

Horaires

Garderie périscolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7 h - 8 h 40 ; 11 h 40 - 13 h 30 ; 16 h 30 - 19 h

Mercredi et petites vacances :

9 h - 17 h + garderie possible (7 h - 9 h ; 17 h - 19 h)

9 h - 12 h (sans repas) ; 9 h - 13 h 30 (avec repas) ; 12 h - 17 h (avec repas) ; 13 h 30 - 17 h

Vacances d'été : enfant accueilli en semaine complète, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

Les inscriptions sont à effectuer auprès de l'équipe d'animation lors des permanences au centre de loisirs, le jeudi de 16 h à 19 h.



ECOLE PRIMAIRE

Maternelle ☎ 03 85 45 37 83 Elémentaire ☎ 03 85 45 43 95



A la rentrée 2009, l'école compte 8 classes : 3 en section maternelle (30 rue du 8 mai 1945) et 5 en section élémentaire (3-5 clos de la Gatosse).

Il y a 178 élèves répartis comme suit :



Mmes Mathey et Petetin 20 PS
Mmes Bomont et Petetin 24 MS + 1 GS
Mme Drost 22 GS
Mmes Vauchey et Mme Petetin 16 CP + 4 CE1
Mme Rolland 22 CE1
Mme Rebillard 22 CE2
Mlle Drain 26 CM1
Mme Silly 21 CM2



Les projets 2010-2011

Réalisation d'un marché de Noël et de la fête de Noël le 11 décembre.

Classe des Petits Semaine du goût : cueillette des pommes au verger et cuisine.

Classe des Moyens Semaine du goût : cueillette des pommes au verger et cuisine ; sortie à la poste ; visite de l'exposition avicole le 22 octobre.

Classe des Grands Semaine du goût : cuisine et visite du restaurant le P'tit Kir ; visite de l'exposition avicole le 22 octobre ; projet « école du monde » : collecte de cartouches d'encre usagées pour aider les villages isolés de Madagascar, travail sur la citoyenneté, travail sur le tri sélectif et l'environnement ; éveil musical en période 3 (2 fois par semaine) assuré par un parent professeur de musique bénévole.

Classe des CP-CE1 : Visite de l'élevage d'escargots et jeu de piste pour retrouver les monuments de Couches le 28 septembre ; organisation d'un séjour (1 ou 2 nuitées) en fin d'année avec les CM2 : il comportera 3 axes : activités sportives, théâtrales et culturelles/historiques.

Classe des CE1 : Visite de l'élevage d'escargots et jeu de piste pour retrouver les monuments de Couches le 28 septembre ; réalisation d'un album qui sera exposé à la bibliothèque municipale (contes traditionnels) ; projet permettant de sensibiliser les élèves au handicap visuel ; création d'un journal de classe ou d'école.

Classe des CE2 : Visite de l'exposition avicole le 22 octobre ; visite de fin d'année à la Citadelle de Besançon.

Classe des CM1 : Visite de l'exposition avicole le 22 octobre ; découverte de la flore des 4 saisons (M. Nunes de la Communauté de Communes).

Classe des CM2 : Découverte de la flore des 4 saisons (M. Nunes de la Communauté de Communes) ; organisation d'un séjour (2 nuitées) en fin d'année avec les CP/CE1 de Mme Vauchey : il comportera 3 axes : activités sportives, théâtrales et culturelles/historiques (l'idée d'organiser une classe de neige étant abandonnée suite aux devis trop onéreux).



Quand les élèves de St Léger s'invitent à Couches !!!

Le mardi 28 septembre, les classes CP/CE1 de Stéphanie Vauchey et de CE1 de Séverine Rolland ont fait le déplacement...

Les élèves voulaient élever des escargots en classe, ils ont recherché les coordonnées d'un éleveur dans le secteur de St Léger, ils ont appelé Dominique Auclair pour demander s'ils pouvaient visiter son élevage puis ils ont réservé le bus (bus financé par l'APE 145 €)

Merci à Dominique pour son accueil très chaleureux et pour les réponses à nos questions !

Nous avons profité du déplacement pour réaliser un jeu de piste autour des monuments historiques de Couches : la Maison des Templiers, le Prieuré, la Tour Bajole, la Tour Guérin, l'Eglise St Martin, le Vieil hôpital...

Puis, de retour dans le bus nous avons découvert la légende de la Vivre lue par la maîtresse.

En classe, nous avons mis en place le terrarium pour élever nos escargots.



Prêts à jouer !

Récréatives, c'est parti

Comme chaque année, les élèves de maternelle partent pour le voyage-lecture que l'association Livralire organise avec la bibliothèque municipale



Pourquoi repartir en voyage ?

A entendre Christelle, une jeune professeur des écoles à Saint Léger-sur-Dheune (71), raconter publiquement son premier voyage, Croquelivres, on se dit que, bien menée par chaque partenaire, la proposition tient la route et remplit les objectifs de l'école et de la bibliothèque.

Professeur des écoles en grande section maternelle, je

me suis lancée dans l'aventure, encouragée par mes "collègues voyageuses". Mise en appétit par la présentation générale des packs lecture en octobre à Chalon-sur-Saône, je me suis ensuite régalée, en janvier et février, lors des sorties bibliothèques avec mes élèves. Grâce aux bibliothécaires, chaque livre présenté prend vie sous nos yeux ébahis. Un accueil chaleureux, des trésors d'imagination pour mettre en place de jolis décors et la magie opère : l'enthousiasme est général et je me retrouve enfant au milieu des enfants, impatiente de connaître la prochaine date de la sortie bibliothèque.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



L'école maternelle, le centre de loisirs et la bibliothèque étaient à l'honneur en ce début d'automne. En effet, comme chaque année scolaire, l'école et le centre de loisirs s'étaient embarqués pour un voyage-lecture organisé par l'association « Livralire ». Et, comme chaque mois de juin, les enfants avaient choisi un livre parmi la sélection que les bibliothécaires leur avaient racontée lors d'animations tout au long de l'année. Puis, à leur tour, ils ont fait partager leur choix à un public.

C'est ainsi que le 9 juin, les enfants du centre de loisirs nous ont raconté en jouant « Je veux des pâtes » et « La soupe aux clous ». Puis le 15 juin, tous les enfants de la maternelle étaient réunis pour nous faire partager leur interprétation de « Sinon » (section des petits), « Miam, je vais te manger » (section des moyens) et « Maman, j'ai mal au ventre » (section des grands).

Véronique Lombard, responsable de l'association « Livralire » et moteur des nombreux voyages-lectures, était parmi nous ce jour-là. Elle fut enthousiasmée par le spectacle et sensible à la complicité et à l'harmonie qui régnaient entre les différents participants.

Le 16 octobre 2010, salle Marcel Sembat, à Chalon, elle convia enseignantes, animateurs et bibliothécaires de St Léger à témoigner de leur travail lors du lancement du 18ème voyage-lecture « Récéalivres ». Ce dont ils se sont acquittés avec brio.

Cette année, les bibliothécaires emmèneront à la découverte des livres de « Récéalivres », les classes de maternelles, le CP et le CE ainsi que les enfants du centre de loisirs.

La bibliothèque en quelques chiffres :

3563 livres dans le fonds « adulte »

1823 livres dans le fonds « jeunesse »

8 h d'ouverture par semaine (mardi, mercredi, samedi de 10 h à 12 h, mardi de 16 h 30 à 18 h 30)

2 € de cotisation annuelle (gratuite jusqu'à 16 ans révolus)

La bibliothèque, animateur de la vie culturelle léodégarienne : une visioconférence sur l'Égypte le 26 février 2010 ; une soirée avec Bibata, conteuse du Burkina Faso, le 21 juin 2010, en partenariat avec le Centre de Francophonie de Bourgogne.





CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION



Depuis 1946, date de la création du Centre de Première Intervention (CPI), service de la commune, les sapeurs-pompiers volontaires de Saint Léger sont aux côtés de la population, assurant, entre autres :

- le secours à personnes
- les accidents de la circulation
- la lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, orages...)
- les sauvetages d'animaux (sauvages ou domestiques)

Actuellement, 18 sapeurs-pompiers (hommes et femmes) composent ce corps communal, disponibles et formés pour intervenir 7 j/7 et 24h/24 dans toutes les situations. Nos interventions sont réalisées essentiellement sur notre commune, seuls, ou aux côtés du Centre de Secours de Couches auquel nous sommes rattachés, ou aux côtés du Centre de Secours de Chagny. Par ailleurs, notre Centre organise régulièrement des sessions PSC1 (Formation aux gestes de premier secours.)

En France, quelques 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous?

Qu'est ce qu'un pompier volontaire ?

C'est peut être vous ; un pompier n'a rien d'un surhomme, c'est tout d'abord une personne qui souhaite aider et protéger les personnes, les animaux et les biens.

Vous serez amené à voir du métal tordu, parfois du sang, de la détresse, des personnes qui pleurent, qui crient et malheureusement parfois la mort.

Ce sont là des éléments qui peupleront vos souvenirs. Alors pourquoi vouloir être pompier volontaire ? Tout simplement parce que vous êtes attentifs aux personnes et au bien être des habitants de votre village... Parce que vous n'aimez pas laisser quelqu'un dans la difficulté.... Par rapport à des expériences vécues... Il s'agit parfois aussi de réaliser un rêve d'enfant.

Pour être un pompier vous devrez vous former à des techniques de plus en plus pointues, avec des missions très diversifiées, vous vous remettrez en question de manière permanente et vous suivrez une formation continue tout au long de votre carrière. Mais vous vous rendrez également vite compte de ce que les mots « équipe, camaraderie et solidarité » signifient en intégrant le corps des sapeurs-pompiers.

Alors, si vous avez plus de 16 ans et êtes intéressé par le monde des sapeurs-pompiers et par l'un des derniers véritables engagements citoyens, n'hésitez pas à contacter le CPI ou un pompier de votre connaissance

Le Chef de Centre
Damien BONDOUX

Contact : Centre de Première Intervention

ZA Le Colombier - 71510 Saint Léger-sur-Dheune

Tél/Fax : 03 85 45 47 12 - Mail : cpisaintleger@wanadoo.fr

Plus d'info sur notre site internet : www.pompier-saint-leger.fr





MANIFESTATIONS PUBLIQUES ANNÉE 2011

Salle Polyvalente :

8 janvier	Commune : Voeux
16 janvier	Amicale Notre Temps : Loto
22 janvier	ASSL Foot : Loto
6 février	Amicale des Sapeurs Pompiers : Loto
12 / 13 février	ASSL Foot : Brocante
1er mai	Comité des Fêtes : Puces
11 juin	CDSL : Gala
18 juin	Judo Club : Gala de clôture
25 juin	Fête des écoles
13 juillet	Commune : feu d'artifice
13 juillet	Comité des Fêtes : Bal
13-14 ou 20-21 août *	Comité des Fêtes : Patates en folie
1er ou 8 octobre *	Amicale pour le don du sang bénévole : Loto
16 octobre	Commune : Banquet des anciens
22 octobre	ASSL Foot : Soirée dansante
6 novembre	Association Parents d'Elèves : Loto
27 novembre	Comité de Jumelage : Loto
3-4 décembre	Téléthon
10 décembre	Ecoles : Arbre de Noël
31 décembre	Comité des Fêtes : Réveillon

Salle des Fêtes Mairie :

22 janvier	Comité des Fêtes : Assemblée Générale
28 janvier	Comité de Jumelage : Assemblée Générale
15 mai	Amicale pour le don du sang bénévole : Assemblée Générale

Fêtes de plein air :

14 juillet	Amicale des Sapeurs Pompiers : kermesse
28 août	Société de Pêche : concours

Collectes de sang :

14 janvier, 18 mars, 27 mai, 26 août (matin), 4 novembre (après-midi)

* les dates précises ne sont pas connues au moment de l'impression



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



L'Amicale des Sapeurs Pompiers est une association formée par les sapeurs-pompiers du CPI. Son but majeur est de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les sapeurs-pompiers actifs et retraités.

Tout au long de l'année, on retrouve l'Amicale à l'action dans de multiples activités :

- Actions sociales en interne (aide à ses membres ou à leurs familles, organisation de voyages avec les « anciens », sorties, repas, arbre de Noël...)
- Partie prenante au fonctionnement du CPI (achat de matériel, frais de déplacement lors des formations, prise en charge des frais lors de réceptions...)
- Participation à la vie associative locale (participation au Jumelage, Téléthon, Loto, kermesse du 14 juillet, « coup de main » aux autres associations)
- Participation à l'activité de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône et Loire. (UDSP71)

*Notez dès à présent sur vos calendriers :
dimanche 06 février 2011 : Loto des pompiers !*

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Léger-sur-Dheune en profite pour remercier l'ensemble de la population pour l'accueil qu'elle leur réserve lors de la tournée des calendriers et pour le soutien qu'elle leur témoigne tout au long de l'année...

Le Président
Bernard LUCOTTE



Contact : Amicale des Sapeurs Pompiers
ZA Le Colombier
71510 Saint Léger-sur-Dheune
03 85 45 47 12
cpisaintleger@wanadoo.fr



AMICALE DON DU SANG

Résultat des collectes :

Sang total : 250 poches ; 35 plasma ; 4 plaquettes ; total : 289
(chiffre sensiblement égal à 2009)

Remise des médailles :

100 dons Mr Jacky DESBOIS ;

50 dons : Mr Jean Jacques GAUDILLERE

Informations

Aujourd'hui, les besoins concernent plutôt le sang total. Le don de plasma qui a augmenté de 30 % au cours de ces dernières années, couvre actuellement les besoins.

Les convocations se feront de plus en plus par mail (avantage = baisse des coûts et rapidité d'action)

Rappel : les dons peuvent se faire jusqu'à la veille de ses 71 ans (6 dons par ans pour les hommes et 5 dons pour les femmes).

Les bénéficiaires du loto servent à faire fonctionner l'amicale (repas des collectes, cotisations, assurances, médailles, réunion, matériel etc.)



TÉLÉTHON



Téléthon
3 ET 4 DÉCEMBRE 2010

Depuis plus de 10 ans, les bonnes volontés, membres d'associations ou non, de Dennevry, St Gilles, St Léger et St Sernin du Plain s'associent pour participer au Téléthon. Les résultats de 2010 ne sont pas connus au moment de cette impression mais, chaque année le chiffre des fonds collectés est en hausse. En 2009, c'est un chèque de 5 284 € qui a été remis au final à la délégation départementale de l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

Voici le programme de 2010 :

Vendredi à partir de 18 h, courir avec les pompiers et à partir de 19 h, balade dans St Léger suivie de la soupe à

l'oignon avec la Gymnastique Volontaire.

Samedi matin place du Capitaine Giraud et parking ATAC, vente de brioches ; de 10 h à midi et de 14 h à 16 h, balade en voitures anciennes ; à partir de 14 h, défi bouteilles - ramassage dans les quartiers de bouteilles remplies de pièces de monnaie ; à partir de 16 h, à la salle polyvalente, stands de jeux, tombolas, démonstration de danse country, repas et soirée disc-jockey.



COMITÉ DE JUMELAGE...

Les festivités de jumelage 2010 à Lustin sont encore dans toutes les mémoires des participants. Soleil radieux et organisation sans faille pour ce 43ème anniversaire de l'engagement signé entre les communes de St Léger et Lustin. Ajoutons des décorations originales et la réussite est incontestable, de l'avis unanime des 115 Léodégariens ayant fait le déplacement. Nous vous laissons découvrir quelques photos et le programme des réjouissances commenté par un Lustinois dans un bulletin reçu de Belgique :

« Vendredi, fin d'après-midi : à la fébrilité des ultimes préparatifs succède l'attente... Ils sont à Maillen. Ils seront bientôt là. Les Croques-Noires sont à l'œuvre. Le car s'arrête, « Les copains d'abord » de Brassens retentissent. On se retrouve. Les jumeaux se répartissent. Une soirée attend les jeunes à Notre Maison.

Samedi 10 h, la Conférence sur l'avenir du Jumelage est lancée, Madame Jaonna Vieira-da-Siva réussit à nous donner outre ses réponses, un visage humanisé de l'Europe.

Midi, c'est déjà le départ de la Marche Gourmande, l'apéro et les cornemuses. Par le Bois de Nîmes, nous gagnons le Belvédère pour une entrée puis à l'abri du Pont de Lustin, l'entremet et enfin avec une navette la ferme Briot pour le plat...l'école ensuite pour le fromage et enfin dessert et café au « Pierre-Louis » (le chapiteau décoré en bateau qui portait les prénoms des premiers magistrats du jumelage) Avec le soleil, nous avons pu approcher le village dans sa diversité. Le soir déjà, il faut se hâter, l'Oberbayern et ses Dorfmuzikanten nous attendent, l'ambiance est assurée, les Prosit fusent.

Dimanche, après un office presté avec une célérité que n'aurait pas reniée Dom Balaguère, c'est au monument aux morts le temps de l'hommage et du souvenir « ... nous sommes tous unis dans la détestation des hégémonies politiques et économiques » rappelle le Président.

C'est pour suivre, joyeusement, l'inauguration de la fresque initiée par les enfants des écoles et leur directrice. Et les discours d'usage avant la remise des cadeaux.

Madame Hoyos a, au nom du Parlement Wallon qu'elle préside, remis au Maire de St Léger un ouvrage sur le patrimoine wallon et celui-ci avec son adjointe Jacqueline Tombeur-Gourat ont offert à Lustin une magnifique girouette qui ornera bientôt le toit de l'ancien Hôtel Communal. Jacqueline a remis un verre souvenir aux Scouts de Lustin et aux membres de l'AJL en reconnaissant ainsi leur collaboration efficace à l'organisation.

Tous se retrouvent au Pierre-Louis pour l'apéro. Un bref retour en famille, puis les Play-Back, le moins qu'on puisse en dire c'est que les Léodégariens ont chauffé la salle.

A peine le temps de dresser les tables pour les plus de trois cents participants au savoureux repas-buffet préparé avec le savoir-faire habituel de Walter Devos et son équipe et c'est déjà la soirée qui commence. Le feu d'artifice embrase le ciel. La musique reprend.

Après une courte nuit, c'est déjà le pot de l'au-revoir, avec chez tous la satisfaction d'un jumelage réussi ».

Le Comité espère donner envie à de nouvelles familles de participer aux échanges futurs.

Les prochaines fêtes auront lieu à St Léger en août 2013.

D'ici là, le Comité tiendra, comme chaque année fin janvier, son assemblée générale, dont les membres sont renouvelables tous les 3ans.

Vous êtes conviés le **VENDREDI 21 JANVIER 2011** à assister à cette réunion et à renouveler le Comité.

Recevez, au nom du Comité de Jumelage, des vœux riches d'amitié partagée pour la Nouvelle Année.



...EN IMAGES



Les géants de paille en comité d'accueil



Samedi, le départ de la balade gourmande avec les Ecossois.



Samedi, la balade gourmande



Les géants qui ont participé à toutes les manifestations.



Dimanche matin, au Monument.



Dimanche matin, avec la Présidente du Parlement Wallon, M^{me} Hoyos.



Dimanche matin, une girouette bourguignonne en cadeau.



Dimanche après-midi, le play-back, allumer le feu.



Dimanche après-midi, le play-back, ah la belle sirène !



Dimanche après-midi, le paly-back, où sont les tuyaux ?



Dimanche après-midi, le play-back, on cherche toujours.



Lundi matin, le ban du départ.



Le Bourgmeestre et le Maire.



COMITÉ DES FÊTES

Nos animations 2010 ont encore été d'un bon cru.

Malgré un temps gris, La Puce du 1er mai a connu son succès habituel.

Le 13 Juillet et sa douceur ont permis aux Lédégariens et aux habitants des communes voisines de sortir et, c'est tard dans la nuit et dans une bonne ambiance que le bal s'est terminé.



Etimagis

Le concert du samedi soir de Patates en Folie a lui aussi connu le succès, le nombreux public est tombé sous le charme de Chicco. Le dimanche, Etimagis a retenu l'attention des personnes présentes avec un spectacle haut en couleurs et en chansons. Pour terminer l'après midi l'humour était au rendez vous et il fallait se concentrer pour écouter attentivement Ptit Yo faire son show.

En dehors de nos manifestations, j'aimerais vous faire découvrir ce petit texte rigolo sur le bénévolat écrit par un collègue président :

« Beaucoup seront surpris d'apprendre qu'au jour du jugement dernier, les Bénévoles trouveront au paradis une place pour eux spécialement réservée, garnie de fauteuils et tabourets pour étendre et reposer leurs jambes. Il n'y aura ni président, ni réunion le soir, pas de tables et de bancs à transporter, pas de tentes à monter, aucune déclaration et autorisation à remplir. Et ô miracle par un simple claquement de doigts, mets fins et boissons apparaîtront pour qu'à leur tour les bénévoles soient servis. Mais qui assurera le service ??? Et bien tous ceux qui sur terre ont profité des manifestations ... »



Ptit Yo

2011 sera l'année européenne du bénévolat :

Personnellement depuis une trentaine d'années je me suis investi au Comité des Fêtes et dans d'autres associations car pour moi le monde associatif est une extraordinaire école de la Vie, si l'on prend le temps de donner un peu de temps et de soi, on reçoit en retour plein d'enseignements sur la solidarité et le contact avec les autres.

Alors pourquoi en cette année du bénévolat ne pas en profiter pour vous investir à nos côtés, apporter de nouvelles idées ou vos bras pour que le Comité des Fêtes puisse continuer à animer notre village.

Notre assemblée générale aura lieu le SAMEDI 22 JANVIER 2011 à 18 h à la salle de la mairie à Saint Léger ; lors de cette assemblée, le Comité procédera au renouvellement du bureau.

On a tous raison d'y croire, on compte sur vous.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous.

Le Président
Michel Camus



ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association des Parents d'Élèves de Saint Léger-sur-Dheune est une équipe de parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations festives ainsi que des ventes diverses afin de récolter des fonds (sauf pour le Téléthon) pour subventionner une partie des projets proposés par les enseignants (sorties, spectacles, achat de matériel, livres ...)

Comment ça marche ? Qui peut venir ?

En début d'année scolaire, un appel est fait, lors de l'assemblée générale, aux parents qui désirent s'investir ou être membre de l'association. Puis tout au long de l'année, les membres de l'APE et tous les parents volontaires sont invités à se rendre aux réunions pour y apporter leurs idées, leurs suggestions, préparer et/ou participer aux diverses manifestations.

Le nouveau bureau de l'APE est composé de :

Virginie LAGRANGE (présidente), Laure GUICHARD (vice-présidente), Caroline DESBROSSES (trésorière), Delphine COQUARD (vice trésorière), Virginie ARNOULD (secrétaire), Vanessa HEITEKAVA (vice trésorière), Corinne LAVOISIER (membre du bureau), Stéphanie LORTON (membre du bureau) Carine JULLY (membre du bureau), sans oublier les membres actifs Aude LAMBELET, Damien ECHALIER, Céline CARLIN, Agnès FLECHE, Delphine BERNARD, Isabelle BALLOUARD.



Activités 2009/2010 de l'APE

- Défilé d'Halloween avec la participation des commerçants de St Léger-sur-Dheune.
- Notre super loto du 8 Novembre 2009 véritable succès.
- Participation financière au spectacle de Noël avec Rémi pour les maternelles et au spectacle pour les primaires au Réservoir de St Marcel.
- Soirée Irlandaise du 13 Mars 2010 avec le groupe Folkambiance et Connor Pass.
- La fête des écoles du 26 Juin 2010 avec jeux pour les enfants ; tout cela au son de la musique brésilienne avec le groupe Unidos da Batida.
- Vente de Bulbes au Printemps.

Toutes ces manifestations (sauf le Téléthon) nous ont rapporté des bénéfices qui nous ont permis de financer globalement ou partiellement l'achat d'une sono portable, micros, TV avec DVD intégrés, de sorties scolaires. 6 000 euros ont été versés à la Coopérative Scolaire afin de participer à l'aménagement extérieur de la cour de l'école primaire ainsi qu'à l'achat de jeux éducatifs pour la maternelle. Merci à tous les parents pour leur participation à nos manifestations. Nous comptons sur vous pour venir nombreux aux prochaines manifestations de l'APE (fête des écoles en juin, loto en novembre). Nous sommes à votre disposition pour plus d'informations. N'hésitez pas à nous rejoindre !!

Bonne année scolaire à tous ! Toute l'équipe de l'APE

Votre contact : Virginie LAGRANGE, présidente apestleger@voila.fr



CDSL

Bonjour à tous,

Pour cette nouvelle année, le CDSL se pare d'un nouveau bureau pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour 2011.

Cette année encore, le CDSL propose des cours de danse pour petits et grands. Hip Hop, Danse classique ou Modern'Jazz, à chacun son style !

L'association réunit cette année 86 danseurs qui participent chaque semaine aux cours de Claire Bernaud et Hicham El Mansouri. Dès 4 ans et sans limite d'âge, tout le monde peut danser !

Les cours sont répartis tout au long la semaine à la salle Pierre Chamagne :

- Les garçons commencent par un cours de Hip Hop, le lundi de 19 h 00 à 20 h 15.
- Le mardi, cours de danse classique et Modern'Jazz : éveil à la danse de 17 h 30 à 18 h 15 (élèves de maternelle et CP), apprentissage des bases de la danse de 18 h 15 à 19 h 15 (élèves de CP-CE1-CE2), Modern'Jazz de 19 h 15 à 20 h 30 (élèves de CM1, CM2 et collège) et Modern'Jazz adultes de 20 h 30 à 22 h 00.
- Enfin, la semaine se termine le vendredi par les cours de Hip Hop fille : de 17 h 45 à 19 h 00 pour les élèves de CM1, CM2 et collège, de 19 h 00 à 20 h 15 pour les élèves de collège et Lycée et de 20 h 15 à 21 h 30 pour les élèves de Lycée et adultes.

Tous nos danseurs travaillent toute l'année pour vous proposer leur Gala le 11 juin prochain.

L'année dernière, vous êtes venus nombreux au spectacle dont le thème était Bonbons et Chocolats et nous vous en remercions. Nous espérons que vous avez apprécié le spectacle et que vous viendrez encore plus nombreux cette année.

Une fois encore, toute l'équipe du CDSL vous souhaite une bonne année 2011, pleine de musique et de danse !





LES AMIS DE SAINT-LÉGER

Comme l'avaient souhaité les nombreuses personnes présentes lors de la conférence intitulée « les anciennes mines de St Léger » le 9 octobre 2009, l'association s'est attachée à travailler cette année sur les tuileries de la commune.

Après avoir rassemblé des témoignages, documents, articles de presse ainsi que bon nombre d'objets, nous avons organisé un véritable week-end « tuileries » les 22, 23 et 24 octobre 2010, comprenant une visio-conférence le vendredi 22 octobre dans la salle de la mairie, et une exposition les samedi 23 et dimanche 24 octobre dans la salle de musique qui a attiré de nombreux visiteurs.

Auparavant, le 12 septembre, une promenade sur les sites des tuileries, magistralement orchestrée par le président Camille Forest, avait séduit une soixantaine de participants.

A l'occasion de ces deux manifestations, les membres de l'association ont pu mesurer tout l'intérêt que les Lédégariens entretiennent vis-à-vis des « Amis de St Léger ».



VAGUE DES CLASSES EN 0

Constitution du Bureau :

Présidente : LUCOTTE PINGAUD Linda

Vice Président : CAMUS Michel

Trésorière : GRAVIER Marie

Vice Trésorière : GAUDILLAT Hélène

Secrétaire : VIANELLO Catherine

Vice Secrétaire : CAMUS Nadine

La journée des retrouvailles de la vague des classes en 0 s'est déroulée le 15 mai 2010. Nous étions 45 conscrits accompagnés de nos familles et de nos amis.

Pour le défilé nous avons eu le privilège d'avoir la présence de notre centenaire Yvonne Ponsot qui a défilé dans une voiture Matis prêtée par Monsieur Cuhe de Couches ainsi que celle d'un bébé de l'année, Rose Guilleminey. Le repas a été servi par les membres du Comité des Fêtes et le menu concocté par le Chalet bleu d'Autun. Cette journée fut animée par Bernard qui, par son talent, a su créer une bonne ambiance jusqu'aux environs de minuit.

Au moment du dessert comme le veut la tradition, le flambeau a été remis à quelques représentants de la vague des classes en 1. Nous leur souhaitons une bonne réussite pour leur journée des retrouvailles en 2011. Un grand merci à tous ceux qui nous ont apporté leur aide pour faire de cette journée des classes une réussite et nous vous donnons rendez-vous en 2020.





VENEZ JOUER AU SCRABBLE !



Le club de Scrabble de Saint Léger aura 20 ans en 2012. Cette association constitue depuis des années un point de rencontre pour les amateurs de jeux de lettres, et bien sûr pour les amoureux de la langue française. En effet, après chaque partie, dans une ambiance chaleureuse et conviviale (entendez souvent autour d'un verre de l'amitié !), il faut entendre les joueurs commenter les trouvailles du jour.

Parfois la moisson est riche en vocabulaire quelque peu exotique mais le plus souvent, ce sont des mots faciles qui ont été ratés en raison de la complexité de la grille de jeu. Jouer au Scrabble, c'est un peu à la manière d'un Champollion, faire surgir du sens d'un ensemble inorganisé de lettres. Ainsi, si je vous donne le tirage AAPMJY, votre réaction au premier abord sera peut-être de me dire que vous ne parlez pas javanais. Et pourtant, la solution, vous la connaissez tous : PYJAMA ! Voilà un peu ce qui fait le bonheur des joueurs de Scrabble : à partir des 102 lettres du jeu, former, le temps d'une partie, une vingtaine de mots dans une configuration toujours nouvelle.

Enrichir son vocabulaire, fortifier son orthographe tout en s'amusant voilà ce qui constitue peut-être un des secrets du succès de ce jeu. À Saint Léger, nous proposons deux séances par semaine dans une salle de la cour de la mairie (Salle de Musique).

- Le jeudi à 15 H la séance est plutôt dédiée aux joueurs débutants.
- Le vendredi à 20 H 15 séance plutôt orientée vers la compétition.

Pour une somme très modique, on peut s'inscrire tout au long de l'année soit auprès de Jacques DOYEN (03 85 45 30 44) soit auprès d'Yves DUMONT (03 85 45 33 66). Soyez sûrs que vous serez bien accueillis.



ÉCOLE DE MUSIQUE

Apprendre à jouer d'un instrument (piano, accordéon, guitare), étudier le solfège, c'est possible à St Léger grâce à l'Ecole de Musique de St Léger.

Trois professeurs diplômés dispensent leurs cours individuels chaque lundi à la mairie. Tous les styles sont enseignés : rock, classique, variétés...

En fin d'année, les élèves, adultes et enfants, font une démonstration des progrès accomplis devant un parterre de parents et amis invités à un après-midi musical privé. Au banquet des anciens, ce sont les professeurs qui régaler les aînés de chansons qui leur rappellent leur jeunesse.

Le trio se produit également sur scène : il a animé la soirée rock pour la fête des Patates 2008 organisée par le Comité des Fêtes.

Renseignements et inscriptions : Agnès SERPI (piano) 06 79 78 29 94 ; Rinaldo SERPI (guitare) 06 75 23 69 10 ; Denis JACSONT (accordéon, synthétiseur) 06 07 97 53 57.



AMICALE NOTRE TEMPS

Les après-midis récréatifs consacrés aux jeux de société, cartes, tricot et causerie se déroulent chaque 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois à la salle de la mairie, de septembre à juin.

L'association compte 85 adhérents de St Léger et des villages voisins.

Deux voyages ont été organisés cette année : une journée en Haute-Savoie le 17 juin avec la découverte des « Jardins Secrets » et leur architecture insolite, une promenade en bateau sur le Lac d'Annecy, une dégustation de fromages de Savoie et repas au restaurant bien sûr ; un après-midi de septembre, le 16, visite de l'élevage d'escargots de St Germain du Plain avec dégustation puis goûter soupatoire à St Christophe en Bresse.





A.S.S.L. FOOT



Une nouvelle équipe, une organisation totalement revue, des objectifs ambitieux... les bénévoles du club mettent les bouchées doubles pour que la pratique conviviale du foot gagne du terrain à St-Léger !

Aujourd'hui, près de 150 licenciés, tous âges confondus pratiquent le football à l'A.S.S.L. Je tiens tout d'abord à souligner l'importance de l'effort entrepris ces derniers mois par l'équipe des dirigeants et des éducateurs pour restructurer le club. Il s'agit d'accueillir les amateurs de foot dans les meilleures conditions et de favoriser l'accès au plus grand nombre, notamment aux plus jeunes, à un sport populaire par excellence.

L'objectif de la saison est la montée des deux équipes séniors en gardant en ligne de mire l'accession en Promotion de ligue dans les 3 ans.

Ces objectifs semblent ambitieux mais le début de la saison nous prouve qu'ils sont réalisables ; d'autant plus que l'A.S.S.L. Foot s'en donne les moyens en accueillant cette année plusieurs recrues évoluant à des niveaux supérieurs.



Mais nous sommes tous conscients que ces objectifs ne sauront être atteints si nous ne nous occupons pas de nos jeunes espoirs. L'A.S.S.L. accueille les enfants à partir de 6 ans en vue de les préparer à suppléer nos joueurs fanions dans quelques années...

Cependant, même si la compétition est de rigueur, un accent tout particulier a été mis sur le fair-play et le respect de l'autre, qu'il soit partenaire, adversaire, arbitre, supporter...

Preuve que nos efforts commencent à porter leurs fruits, ci-dessous extrait du courrier que le Président du club de Marsannay (Promotion d'Honneur) nous a envoyé suite à la rencontre de Coupe de France :

" Un grand merci pour votre accueil. Cela fait plaisir de voir qu'il existe encore de vrais clubs de football. « ... ». Je vous souhaite également une très bonne saison. Vu votre football prometteur, je ne me fais pas de soucis. » - Christophe BIZOT

Quelque soit votre âge et quelques soient vos ambitions, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serons heureux de vous accueillir comme il se doit...



Le Président de l'A.S.S.L. FOOT
Nicolas Labille



Le foot en pratique...

Débutants à benjamins :	Mardi 18:00-19:30
U15, Féminines :	Mercredi et vendredi 18 H-20 H
Séniors :	Mercredi et vendredi 19 H-21 H
Vétérans :	Vendredi à partir de 20 H

Les manifestations 2011...

22 janvier 2011 :	Grand Loto du Foot
12/13 février 2011 :	24^{ème} Antiquités/Brocante
13 juin 2011 :	Tournoi de Sixte
22 octobre 2011 :	Repas dansant

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Quatre séances de gymnastique sont proposées chaque semaine :

Le mardi matin, de 10 h à 11 h : gym douce avec Sabine

Le mardi soir et le jeudi soir, de 20 h 30 à 21 h 30 : gym d'entretien avec Céline

Le jeudi matin de 10 h à 11 h : gym d'entretien avec Bernard

Le 2^{ème} mardi du mois, en lieu et place de la séance de gym d'entretien, de 19 h 30 à 20 h 30 : step avec Eliane.

Le bureau est composé de : Marie Claude Roizot (présidente), Nadine Pautel (vice-présidente), Emilie Rico (secrétaire), Monique Pommier (secrétaire adjointe), Annie Tortiller (trésorière), Isabelle Guillemain (trésorière adjointe), de Jocelyne Antezac, Annie Paillard et Anne-Marie Reverchon (membres du bureau).



Contacts : M C Roizot 03 85 45 48 52 ; A Tortiller 03 85 45 33 61



A.S. SAINT LÉGER JUDO

AS St Léger Judo

Salle polyvalente
71 510
Saint Léger-sur-Dheune
Tél. 03 85 45 30 43

Le mot du Président

Au-delà de l'aspect purement sportif, le Judo véhicule des valeurs fondamentales qui s'imbriquent les unes dans les autres pour édifier une formation morale. Le respect de ce code est la condition première, la base de la pratique du Judo.

LE CODE MORAL

L'AMITIÉ :

« C'est le plus pur des sentiments humains »

LE COURAGE:

« C'est faire ce qui est juste »

LA SINCÉRITÉ :

« C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée »

L'HONNEUR :

« C'est être fidèle à la parole donnée »

LA MODESTIE :

« C'est parler de soi-même sans orgueil »

LE RESPECT :

« Sans respect aucune confiance ne peut naître »

LE CONTRÔLE DE SOI :

« C'est savoir se taire lorsque monte la colère »

LA POLITESSE :

« C'est le respect d'autrui »

Je terminerai mon propos en posant une simple question : qui n'a jamais rêvé d'une société dans laquelle chacun appliquerait ces valeurs fondamentales ?

Sportivement
Louis WAGNER



Les judokas et entraîneurs remercient la municipalité de Saint Léger pour son aide et son soutien et tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement du club

Judokas de 4 à 6 ans :

Judokas de 7 à 8 ans :

Judokas de 10 à 12 ans :

Judokas compétiteurs /ados/adultes :

(À partir de minimes)

Eveil Judo le mercredi de 15 h à 16 h

Mercredi de 16 h à 17 h et vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Mardi de 18 h à 19 h et vendredi de 18 h 30 à 19 h 30

Mardi de 19 h à 20 h 30 et Vendredi de 19 h 30 à 21 h 15





ASSOCIATION SPORT DÉTENTE

L'Association Sport Détente de Saint Léger-sur-Dheune créée en janvier 2005 compte cette année une trentaine d'adhérents.

Elle regroupe hommes et femmes majeurs désirant s'entretenir et garder la forme en organisant des activités tels que volley, basket, foot, badminton, hockey, tennis de table, mini tennis en privilégiant la convivialité et la bonne humeur.

VENEZ-NOUS REJOINDRE !!

Deux séances d'essai vous seront proposées ...



HORAIRES :

– L'ASD se réunit chaque mercredi de 20 h à 23 h à la salle polyvalente de St Léger.

TARIF :

– Une cotisation annuelle de 40 €

COMPOSITION DU BUREAU :

Serge LALONDE - Président (03-85-45-40-95)

Michel BROWERS - Trésorier

Etienne VAUCHEY - Trésorier adjoint

Olivier LAMBERT - Secrétaire

Michel POCHERON- Secrétaire adjoint

LA GAULE "AAPPMA"



Comme chaque année l'association a organisé son concours de pêche sur le canal, le dernier dimanche d'août.

Avec la participation des commerçants et industriels de notre commune, nous avons pu distribuer de nombreux lots aux gagnants et participants. MERCI à TOUS

AAPPMA " la Gaule"

Président : Jean Claude HOUEMENT

Tél : 06 11 14 69 04

Trésorier : Régis REVEL

Secrétaire : Jean Paul BADET





INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de la mairie

Téléphone : 03 85 45 31 72 ; fax : 03 85 45 35 20 ; adresse mail : mairie@stlegerdheune.fr
Ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h ; ouverture tardive le mardi jusqu'à 19 h.
Site Internet : www.stlegerdheune.fr

Permanences de l'assistante sociale

 en mairie le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois.

Pour tout dossier urgent ou toute demande de renseignements, contacter le centre médico social de Chagny au 03 85 87 65 10.

Bibliothèque

20 rue du 8 mai 1945
Téléphone : 03 85 45 47 02
Horaires d'ouverture : mardi de 10 h à 12 h et de 16 h 30 à 18 h 30 ; mercredi de 10 h à 12 h ; samedi de 10 h à 12 h.
Adresse mail : bibliothèque@stlegerdheune.fr

Gendarmerie nationale

9 clos de la Gatosse - 71510 St Léger-sur-Dheune
Téléphone : 03 85 98 94 40
Accueil : lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h

Communauté de communes Entre Monts et Dheune

19 rue du Port 71510 St Léger-sur-Dheune
Téléphone : 03 85 87 10 62
Site Internet : www.cc-montsetdheune.fr

Environnement

Collecte des déchets

Le mardi matin, tous les quinze jours : ramassage des emballages ménagers recyclables
Chaque vendredi matin : ramassage des ordures ménagères (conteneur à couvercle vert)

Déchetterie

Téléphone : 03 85 45 32 58
Horaires d'ouverture
Du 1^{er} avril au 30 septembre : le lundi et le jeudi de 13 h 30 à 18 h 30 ; le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 .
Du 1^{er} octobre au 31 mars : le lundi et le jeudi de 13 h 30 à 17 h ; le mardi et le mercredi de 9 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; le vendredi et samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Saint-Léger-sur-Dheune

